

# Polices nationale et municipale

## *Une collaboration indispensable et efficace*

**RACKET**, trafic de drogue, vols à la roulotte, cambriolages... À Nogent, pour toutes formes d'agressions ou d'infractions, une vraie collaboration entre les polices municipale et nationale engendre des interventions d'une

grande efficacité. Animées par des missions communes, notamment la sécurité des biens et des personnes et le maintien de l'ordre public, ces deux institutions indépendantes agissent main dans la main, avec des résultats importants.

### UNE CONFIANCE MUTUELLE

Au-delà des conventions de coordination signées entre le maire et le préfet, des relations de confiance se sont établies depuis plusieurs années entre les responsables de la police municipale et du commissariat. Une fois par mois, les chefs des polices des communes alentours – Nogent, Le Perreux, Bry et Joinville – et le commissaire se réunissent. Sur le terrain, les agents s'échangent des informations permettant de faire des recoupements et de monter des opérations, au cours desquelles ils n'hésitent pas à se relayer pour interpeller en flagrant délit. Ils utilisent en commun les données de la vidéoprotection, outil qui a prouvé son efficacité.

À Nogent, plusieurs jeunes majeurs ont été arrêtés après de nombreuses infractions commises en novembre et décembre 2012, notamment des dégradations sur véhicules. Depuis, la situation s'est stabilisée. La vigilance reste quotidienne !



# Point d'accès au droit

## *Une fréquentation stable*



**SERVICE GRATUIT**, anonyme et sans rendez-vous, le Point d'Accès au Droit (PAD) propose des permanences d'informations juridiques destinées à tous, particuliers, commerçants ou entreprises. Elles sont tenues par des professionnels du droit. En 2012, 729 personnes ont fréquenté le PAD toutes permanences confondues, un chiffre stable depuis 2010. Ce sont en grande majorité des Nogentais, quelques personnes venant aussi du Perreux, de Fontenay, Bry, Joinville et d'autres communes.

### STATISTIQUES

Le public concerné était en grande majorité dans une large tranche d'âge, de 26 à 60 ans (499 personnes). Les seniors étaient également assez nombreux (147). Parmi les demandeurs, la plupart étaient salariés, apprentis, ou retraités.

Les consultations des avocats ont augmenté entre 2011 et 2012, mais celles des notaires, du conciliateur et "droit des étrangers" ont baissé.

### HORAIRES

**Avocat** : droit du travail, de la famille, pénal, commercial, rapports locatifs :

mardi de 17 h à 19 h et samedi de 10 h à 12 h ; droit des étrangers : dernier samedi du mois, de 14 h à 16 h.

**Notaire** : droit immobilier, successions, donations, régimes matrimoniaux : 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundis du mois, de 16 h 30 à 18 h 30.

**Huissier de justice** : expulsions, recouvrement de pensions ou de créances, voies d'exécution : prendre contact avec la Maison des Associations et de la Citoyenneté.

**Écrivain public** : aide dans la formulation écrite des démarches : vendredi de 14 h à 17 h.

**Conciliateur de justice** : règlement amiable des conflits : 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundis du mois, de 14 h à 16 h.

**Médiateur de la commune** : règlement amiable des litiges avec des services municipaux : prendre contact avec la Maison des Associations !

**Maison des Associations** – 5-9, rue Anquetil.

Tél. : 01 48 75 14 08.

[www.ville-nogentsurmarne.fr/juridique](http://www.ville-nogentsurmarne.fr/juridique)